

CHALLENGE INDIVIDUEL MIXTE

Règlement général

Challenge Match-play Individuel Net Mixte

1- TERRAIN ET REGLES EN VIGUEUR

Le terrain est celui du Golf du Perche, La vallée des Aulnes – 28400 SOUANCE AU PERCHE, référencé à la Fédération Française de Golf sous le club n° 0421.

Les règles de golf 2019 approuvées par « the Royal and Ancient Golf Club of Saint Andrews» complétées par les règles locales s'appliquent pour cette compétition.

2 – OUVERTURE DU CHALLENGE

Le Challenge est ouvert à tous les joueurs et joueuses licenciés de la Fédération Française de Golf, ayant produit un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf pour l'année en cours, affiliés au Golf du Perche et membre de l'Association sportive du Golf du Perche.

L'inscription au Challenge Individuel n'est pas cumulable avec l'inscription au Championnat du Golf du Perche.

3 – ORGANISATION

Le nombre de participants maximum est fixé à 64

La répartition des matchs se fera selon le système des têtes de série, l'index le plus bas en haut de tableau le second index en bas de tableau et ainsi de suite jusqu'au centre du tableau.

Chaque match est réalisé en autogestion entre les participants, c'est à dire que des dates butoirs seront déterminées par le comité de la compétition pour chaque tour. Les 2 adversaires doivent convenir d'une date pour leur rencontre au sein de la plage définie par le comité. Pour ceux qui le souhaitent, certaines compétitions du calendrier peuvent servir de support à ces rencontres (à voir au cas par cas avec un membre du comité).

Pour cette saison 2022 les dates butoir sont :

- 1^{er} tour : 12 juin
- 2^{ème} tour : 17 juillet
- 3^{ème} tour : 4 septembre
- Finale : 2 octobre

Une semaine avant la date butoir, le comité entrera en contact avec les joueurs dont les matchs sont en cours, afin de leur rappeler la date limite et les inviter à faire le match dans la semaine à venir.

Si les joueurs ne peuvent faire leur match dans les dates butoir mais qu'ils se sont entendus pour le faire à une autre date, sans que celle-ci ne retarde trop le déroulement général du championnat, ils doivent obligatoirement en avvertir le comité qui décidera alors de la suite à donner.

En cas de match non joué à la date butoir, et sans qu'au moins l'un des joueurs en ait informé le comité au préalable, le comité se réunira pour décider soit de disqualifier un des joueurs, soit de disqualifier les deux joueurs. Il informera alors les joueurs de sa décision et communiquera également au joueur du tour suivant le résultat.

4 – REGLEMENT

Formule de jeu :

Tous les matchs sont disputés en match-play net mixte

Le trou est gagné par le joueur qui a réalisé le plus petit score net.

La partie est gagnée par le joueur qui a gagné le plus grand nombre de trous.

Format des matchs :

Tous les matchs sont disputés sur 18 trous.

Calcul des coups rendus :

Les coups rendus sont attribués au joueur le moins bien classé, à concurrence des $\frac{3}{4}$ de la différence arrondie (0,5) de l'index des deux joueurs.

A chaque tour connu l'AS préparera la carte de score présentant le nombre de coups rendus et les trous sur lesquels ils seront rendus

Cette carte de score sera à la disposition des joueurs au recording.

L'index retenu sera:

32 ^{èmes} de finale :	L'index au 31 mars
16 ^{èmes} de finale :	L'index au 30 avril
8 ^{èmes} de finale :	L'index au 31 mai
Quarts de finale :	L'index au 30 juin
Demi-finales :	L'index au 31 juillet
Finale :	L'index au 2 septembre

Marques de départs :

Chaque participant jouera depuis els repères habituels servant en compétition individuelle.

Départage des scores :

Les matchs se déroulent en éliminatoires directs jusqu'au terme du championnat.

Aucun match ne peut donc être partagé. En cas d'égalité à la fin du parcours, les joueurs partent en « play-off » avec « mort subite » à partir du trou n° 1

Transmission des résultats :

A l'issue de chaque match le vainqueur note le résultat sur le tableau prévu à cet effet au recording.

5 – REMISE DES PRIX

La remise des prix et l'annonce officielle du résultat aura lieu lors de l'Assemblée Générale Annuelle de l'Association Sportive du Golf Du Perche.

6 – COMITE DE LA COMPETITION. ARBITRE.

Le comité de la compétition est constitué par les membres du bureau de l'association sportive